

## Hubert Védrine, Les mondes de François Mitterrand: de la réélection de François Mitterrand à la préparation du conseil européen de Strasbourg

**Légende:** Dans son livre, Les mondes de François Mitterrand, Hubert Védrine, alors porte-parole de la présidence de la République française, décrit la politique européenne française de mai 1988 à la deuxième moitié de 1989.

**Source:** VÉDRINE, Hubert. Les mondes de François Mitterrand, À l'Élysée (1981-1995). Paris: Fayard, 1996. 784 p. ISBN 9 782213 596211.

**Copyright:** (c) Librairie Arthème Fayard, 2007

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/hubert\\_vedrine\\_les\\_mondes\\_de\\_francois\\_mitterrand\\_de\\_la\\_reelection\\_de\\_francois\\_mitterrand\\_a\\_la\\_preparation\\_du\\_conseil\\_europeen\\_de\\_strasbourg-fr-824ee8b5-5c8f-4b39-8bc8-f9f0a390aef5.html](http://www.cvce.eu/obj/hubert_vedrine_les_mondes_de_francois_mitterrand_de_la_reelection_de_francois_mitterrand_a_la_preparation_du_conseil_europeen_de_strasbourg-fr-824ee8b5-5c8f-4b39-8bc8-f9f0a390aef5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 06/09/2012

## Hubert Védrine, *Les mondes de François Mitterrand: de la réélection de François Mitterrand à la préparation du conseil européen de Strasbourg*

### Travail de bénédictins

Le 7 mai 1988, François Mitterrand est réélu à la Présidence de la République avec 54,02 % des suffrages exprimés. Le Chancelier, qui s'y attendait et s'y est employé, ne cache pas sa satisfaction. Pourtant, s'il a durant sa campagne et dans sa *Lettre aux Français*, détaillé les perspectives européennes qu'il propose, le Président n'a pas abordé la question des relations franco-allemandes. Car elle ne se pose pas en tant que telle. Depuis six ans déjà, les rencontres Mitterrand/Kohl - grands sommets ou rencontres informelles - se déroulent à un rythme [...]. Une fois le Président réélu, ces rencontres vont se poursuivre au même rythme intense [...]. Les relations Élysée-Chancellerie sont de plus en plus étroites, organiques. Les Conseils de défense économique et monétaire se mettent en place et, à partir du Conseil européen de Hanovre, en juin 1988, les deux pays jouent un rôle moteur dans les préparatifs de mise en œuvre de l'Union économique et monétaire. Lors du 52<sup>e</sup> Sommet franco-allemand, le 4 novembre 1988, le Président et le Chancelier retiennent l'idée d'une chaîne culturelle commune - qui naîtra le 30 avril 1991 sous le nom d'ARTE -. Nul ne s'attend encore à la réunification allemande alors que Gorbatchev est déjà au pouvoir à Moscou depuis trois ans et que tous ses actes donnent à penser que, contrairement à ses prédécesseurs, il n'est pas homme à recourir à la force. Cette politique allemande n'est pas contestée.

En ce qui concerne la construction européenne, au printemps 1988, la France et l'Allemagne se trouvent donc côte à côte pour pousser les feux de l'Europe monétaire. En vue du Grand Marché, l'Allemagne, qui invoque la définition du Marché unique selon l'Acte unique (« libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux ») et s'appuie sur un projet de directive de la Commission, veut en outre la libération des mouvements de capitaux. Nous ne sommes pas en mesure de la refuser : nous serions seuls. Mais nous faisons valoir que la fiscalité de l'épargne devrait pour le moins être harmonisée *au préalable*, afin que des évasions de capitaux ne viennent pas pénaliser les pays dans lesquels cette fiscalité n'est pas systématiquement privilégiée. Là encore, aucun autre État européen ne nous soutiendra, et pas seulement parmi ceux qui vivent de la légèreté de leur fiscalité. Les Européens sont libre-échangistes ; la Commission de la fin des années 1980 brûle elle-même d'un grand zèle libéral qui s'appuie, il est vrai, quoique dans un contexte idéologique et géopolitique bien différent, sur le Traité de Rome de 1957 et sur le troc franco-allemand fondateur de la Communauté européenne : politique agricole commune contre politique de la concurrence. Nous estimons quand même pouvoir nous battre pour que l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne soit au moins menée en parallèle avec la libération des mouvements de capitaux, ce qui serait à la fois équitable et économiquement intelligent. Le Président le demande clairement à Helmut Kohl lorsqu'il déjeune avec lui à l'hôtel Royal d'Évian, le 2 juin : une fiscalité minimale commune sur les revenus de l'épargne afin d'éviter le « dumping » fiscal, un engagement vers l'Union Monétaire pour contrer la spéculation contre les monnaies. Le Chancelier acquiesce.

[...]

Au Conseil suivant, à Hanovre, les 27 et 28 juin 1988, François Mitterrand redit que « *l'harmonisation fiscale n'est pas pour la France un préalable, mais qu'il faut une démarche parallèle* ». Margaret Thatcher par idéologie et le Luxembourg par intérêt ([...]) y sont hostiles. Helmut Kohl s'efforce apparemment de ménager la France, mais les libéraux de sa coalition ont fait de ce sujet, ce qu'il ne prévoyait pas, un *casus belli*. Du coup, il impose en fait son propre calendrier pour la seule libéralisation des capitaux, et rompt le lien entre libération et harmonisation. De son côté, François Mitterrand met l'accent sur la dimension sociale de la construction européenne : « *L'Europe ne peut se séparer de ses travailleurs. Je ne pourrai pas m'associer si rien n'est fait sur le plan social.* » Et, pour faire bon poids, il propose par ailleurs un projet « Eurêka audiovisuel » : « *C'est par là [par les images] que l'idée européenne se définit.* »

Le Conseil de Hanovre se déclare d'accord pour examiner plus à fond ce dernier projet. Surtout, sur la proposition d'Helmut Kohl, il décide qu'un rapport sur l'Union économique et monétaire sera présenté au Conseil de Madrid, en juin 1989, par un comité comprenant les gouverneurs des banques centrales et trois personnalités désignées par les Chefs d'État et de gouvernement, conformément à la suggestion de Jacques

Delors. Ce seront le Comité et le rapport Delors. Mais, sur l'harmonisation fiscale, nous devons attendre les propositions de la Commission, malheureusement embourbées en raison de l'opposition britannique et luxembourgeoise.

[...]

En février 1989, la Commission propose en matière de fiscalité de l'épargne une retenue à la source de 15 %. Le Luxembourg, mais aussi le Royaume-Uni et le Danemark, et même le nouveau ministre allemand des Finances, qui raisonne marché mondial des capitaux, Théo Waigel, s'y opposent ouvertement ! La Commission se rabat sur l'étude d'une harmonisation de la TVA et sur les moyens de lutter de manière accrue contre la fraude... Helmut Kohl nous a laissés tomber. La libération des mouvements de capitaux va entrer dans les faits sans contrepartie fiscale, avec pour seule promesse celle concernant l'Union économique et monétaire.

Le 17 avril 1989, le rapport de Jacques Delors sur l'Union économique et monétaire est rendu public. Il prévoit trois étapes ; seul le début de la première est daté [...].

[...]

Le travail de bénédictins se poursuit. Le 21 mai, les ministres des Finances se mettent d'accord sur la date d'échéance de la première étape de l'Union économique et monétaire, et pour convoquer une conférence intergouvernementale chargée de définir les étapes suivantes sur la base du rapport Delors. Les choses progressent dans le sens que nous souhaitons. Mais c'est au Conseil européen de décider. Or, le Chancelier Kohl reste réticent sur le principe d'une conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire, l'opinion publique allemande y étant, selon lui, peu favorable. Le débat se resserre. Le Président garde son cap.

[...]

Finalement, le Chancelier accepte en principe qu'une conférence intergouvernementale fixe les étapes suivantes. Un compromis est trouvé. Les Douze décident de « réaliser les travaux préparatoires en vue de réunir une conférence intergouvernementale pour établir les étapes ultérieures. Cette conférence se réunira une fois que la première étape aura commencé ; elle sera précédée par une préparation complète et adéquate » (ces derniers mots sont appelés à jouer un rôle important dans les mois suivants). La Grande-Bretagne s'y résigne, mais cherchera à en retarder l'ouverture.

Certains jours, à force de réunions, cette progression laborieuse nous évoque le paradoxe de Zenon d'Elée : la flèche n'atteint jamais sa cible, car elle doit parcourir d'abord la moitié de la distance, puis la moitié de celle qui reste, puis encore la moitié, et ainsi de suite à l'infini... Les Conseils européens succèdent aux Conseils européens, se ressemblant sans se ressembler, et pourtant l'Europe avance. Mais au prix de quelle concentration d'énergie, de quelle obstination ! En fait, seule la relance européenne impulsée par le Président français et le Chancelier à la faveur de la réunification allemande pourra, six mois plus tard, à Strasbourg, surmonter vraiment ce blocage.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1989, pour la deuxième fois depuis 1981, il revient à la France de prendre la présidence semestrielle du Conseil européen. Nous sommes bien décidés à faire aboutir ces travaux préparatoires qui n'en finissent pas... de préparer ! Depuis qu'elle est en charge des affaires européennes à l'Élysée, Elisabeth Guigou a mis en place et animé un petit groupe - avec notamment Jean-Claude Trichet, Pierre de Boissieu et Bernard Kessedjian - qui a réfléchi à cette future présidence française. Les priorités françaises sont : 1) fixer des dates précises pour l'ouverture de la conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire ; 2) faire adopter une Charte sociale ; 3) mettre en place « Eurêka audiovisuel ».

Dès le 17 juillet, pour ne pas perdre de temps, est décidée la création pour préparer la future CIG (conférence intergouvernementale) un « groupe de haut niveau » composé de représentants des ministres des Affaires étrangères, d'une part, des ministres des Finances, d'autre part. Pour la France, Roland Dumas

désigne Pierre de Boissieu, Pierre Bérégovoy, Jean-Claude Trichet et le Président nommé présidente Élisabeth Guigou sur proposition conjointe - fait rarissime - des deux ministres. Il attend de ce groupe, vite appelé « groupe Guigou », une liste détaillée des questions à faire trancher par la conférence intergouvernementale de façon à éviter que celle-ci, du fait de la tactique dilatoire de certains de ses membres, ne transmette au Conseil européen des propositions trop vagues, et lui laisse ainsi trop d'échappatoires.

[...]

En ce second semestre 1989, plus les changements se précipitent à l'Est, plus le Président est tendu vers son objectif européen.